

Bundesversammlung

Assemblée fédérale

Assemblea federale

Assamblea federala



Amtliches Bulletin der Bundesversammlung

Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale

Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale

1996

106. Jahrgang – 5. Sitzung der 45. Amtsdauer

106^e année – 5^e séance de la 45^e législature

106^o anno – 5^a seduta della 45^a legislatura

Inhaltsverzeichnis 1996 (Bände I–III)**Sitzungen der 45. Amtsdauer**

- 3. Sitzung vom 20. März 1996: 657
- 4. Sitzung vom 19. Juni 1996: 1313
- 5. Sitzung vom 2. Oktober 1996: 1955

Bundesgericht

- Wahl eines ausserordentlichen nebenamtlichen Richters: 659
- Wahl von zwei Richtern/einer Richterin: 1956

Eidgenössisches Versicherungsgericht

- Wahl eines Richters/einer Richterin: 658, 1313

Andere Geschäfte

- Begnadigungsgesuche. Bericht: 657

Table des matières 1996 (Volumes I–III)**Séances de la 45e législature**

- 3e séance du 20 mars 1996: 657
- 4e séance du 19 juin 1996: 1313
- 5e séance du 2 octobre 1996: 1955

Tribunal fédéral

- Election d'un juge suppléant extraordinaire: 659
- Election de deux juges/d'une juge: 1956

Tribunal fédéral des assurances

- Election d'un/d'une juge: 658, 1313

Autres objets

- Recours en grâce. Rapport: 657

Rednerliste 1996 (Bände I–III)**Liste des orateurs 1996 (Volumes I–III)**

Fischer-Hägglings Theo (V, AG), Nationalrat
Eidgenössisches Versicherungsgericht. Wahl eines Richters/einer Richterin: 658

Inderkum Hansheiri (C, UR), Ständerat
Begnadigungsgesuche. Bericht: *657

Leuba Jean-François (L, VD), conseiller national,
président
Communications du président: 657, 658, 659, 1313, 1314,
1955, 1956

Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale

Vereinigte Bundesversammlung Assemblée fédérale (Chambres réunies)

1996

5. Sitzung der 45. Amtsdauer
5^e séance de la 45^e législature

Fünfte Sitzung – Cinquième séance

Mittwoch, 2. Oktober 1996
Mercredi 2 octobre 1996

08.00 h

Vorsitz – Présidence: Leuba Jean-François (L, VD)

Le président: Je déclare ouverte la séance de l'Assemblée fédérale, Chambres réunies.

Les députés des deux Conseils ont été régulièrement convoqués à la séance de ce jour. Ils ont reçu, avec le programme de la session, l'ordre du jour de la séance de l'Assemblée fédérale.

Je constate que la majorité absolue des membres du Conseil des Etats et du Conseil national est réunie; l'Assemblée fédérale peut dès lors valablement délibérer.

Bundesgericht Tribunal fédéral

Le président: J'ai reçu les démissions de trois juges fédéraux. Leurs successeurs seront élus pour la 21^e période administrative qui va du 1^{er} janvier 1997 au 31 décembre 2001. Les 27 juges sollicitant leur réélection seront confirmés en décembre pour une période de six ans.

Huber Annemarie, Generalsekretärin, verliert folgendes Rücktrittsschreiben:

Huber Annemarie, secrétaire générale, donne lecture de la lettre de démission suivante:

Egregio Signor Presidente, l'Assemblea federale mi ha eletto alla carica di membro del Tribunale federale nel dicembre del 1966 per il periodo 1967–1972; essa mi ha in seguito confermato in quest'Ufficio per i quattro periodi successivi, l'ultimo dei quali è iniziato il 1^o gennaio 1991 e scade il 31 dicembre 1996.

Secondo una consuetudine vincolante, i membri del Tribunale federale lasciano di regola la carica alla fine dell'anno in cui hanno compiuto il settantesimo anno d'età. Nel rispetto di questa norma, le comunico che lascerò il Tribunale il 31 di-

cembre 1996, e che quindi non sono candidato per una rielezione in occasione del prossimo rinnovo.

Ringrazio l'Assemblea federale per la fiducia che mi ha attestato e la prego di gradire, Egregio Signor Presidente, l'espressione del mio ossequio.

Fulvio Antognini

Le président: M. Fulvio Antognini, doyen d'âge et de fonction du Tribunal fédéral de Lausanne, est originaire de Magadino dans le canton du Tessin. Il a fait ses études à Bâle, université qui lui décerna le titre de docteur en droit pour la thèse intitulée «Dell'indebito arricchimento derivante dal pagamento di un assegno». Le juge Antognini obtint sa patente d'avocat et de notaire, professions qu'il exerça à Bellinzone pendant cinq ans.

C'est le 14 décembre 1966 qu'il fut, sur proposition du groupe conservateur-chrétien-social, élu juge fédéral par l'Assemblée fédérale. M. Antognini a donc siégé dans notre Cour suprême pendant trente ans, soit exactement le même nombre d'années que son prédécesseur, le juge fédéral Carlo Pometta, élu en 1936. C'est un esprit doté d'une grande créativité qui se retire. Sa barbe et ses moustaches grises ne hanteront plus les austères couloirs de Mon-Repos.

A la Cour de droit public, M. le juge Antognini est délégué pour les causes d'expropriation. Il est actuellement membre de la Chambre criminelle et de la Cour pénale fédérale.

Au juge Antognini vont nos vifs remerciements pour l'oeuvre accomplie pendant une période exceptionnellement longue et nos meilleurs vœux pour une heureuse retraite. (*Applaudissements*)

Huber Annemarie, Generalsekretärin, verliert folgendes Rücktrittsschreiben:

Huber Annemarie, secrétaire générale, donne lecture de la lettre de démission suivante:

Monsieur le Président,

En 1975, vous m'avez appelé à siéger au sein du Tribunal fédéral en qualité de juge suppléant; en 1979, vous m'avez confié la charge de juge titulaire.

Les deux années de ma présidence de cette institution s'achèveront avec la période de magistrature en cours, le 31 décembre 1996. Je ne solliciterai pas le renouvellement de mes fonctions de juge fédéral.

Je tiens à vous remercier de m'avoir permis de collaborer à l'établissement de la jurisprudence au sein de la Cour supérieure du pays. Cette tâche ne m'a apporté que des satisfactions.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Claude Rouiller

Le président: M. Claude Rouiller est l'actuel président du Tribunal fédéral. Il fit ses études à Genève et à Bâle. Il exerça le barreau et le notariat de 1964 à 1980. Il est professeur associé à l'Université de Neuchâtel. En 1987, déjà juge, il présenta sa thèse de doctorat à l'Université de Genève dont le thème était «Le droit de l'individu d'être protégé contre l'arbitraire de l'Etat».

M. Rouiller s'intéressa également à la chose publique et fut conseiller communal à Saint-Maurice de 1968 à 1976 et député socialiste au Grand Conseil valaisan pendant dix ans.

M. Claude Rouiller fut élu juge suppléant au Tribunal fédéral en 1975 puis devint juge titulaire dès le 1er janvier 1980. Le juge Rouiller préside la le Cour de droit public et la Cour de cassation extraordinaire.

C'est un homme au caractère bien trempé qui quitte ses fonctions. On se souvient qu'il s'était vigoureusement prononcé contre l'augmentation de l'effectif des juges, car il y voyait une menace pour la cohérence de la jurisprudence. Il eut même le courage d'affirmer que les juges fédéraux n'étaient pas surchargés.

Le 17 mars 1995 restera sans doute gravé pour toujours dans la mémoire du juge Rouiller. Ce jour-là, la population de son village d'origine, Dorénavant, lui réserva un accueil enthousiaste pour marquer son élection à la présidence du Tribunal fédéral. M. Arnold Koller, conseiller fédéral, et toutes les autorités valaisannes avaient tenu à rendre hommage au brillant juriste.

Nous adressons au président Rouiller nos vifs remerciements et nos vœux chaleureux pour l'activité juridique qu'il déploiera dans d'autres domaines. (*Applaudissements*)

Huber Annemarie, Generalsekretärin, verliest folgendes Rücktrittsschreiben:

Huber Annemarie, secrétaire générale, donne lecture de la lettre de démission suivante:

Monsieur le Président,

Il y aura quinze ans au printemps de 1997 que vous m'avez élu juge au Tribunal fédéral. Il est temps de rentrer dans le rang. Aussi bien, je me retirerai à la fin de cette année. La tâche dont vous m'avez chargé fut pour moi la source de grandes satisfactions. C'est pourquoi je suis très reconnaissant à l'Assemblée fédérale, qui m'a ainsi témoigné sa confiance.

Veuillez agréer l'expression de ma haute considération.

Georges Scyboz

Le président: M. Georges Scyboz est le vice-président du Tribunal fédéral actuellement en charge. Il est originaire de Morlon dans le canton de Fribourg. Il est docteur en droit de l'Université de Fribourg. Sa thèse était consacrée à «L'effet de la chose jugée au pénal sur le sort de l'action civile».

M. Scyboz fut au cours de sa longue carrière successivement greffier et juge. D'abord greffier au Tribunal cantonal fribourgeois puis au Tribunal fédéral. Il fut élu juge cantonal par le Grand Conseil fribourgeois en 1967, fonction qu'il assumait pendant quinze ans. L'Assemblée fédérale, sur proposition du groupe démocrate-chrétien, le nomma juge fédéral le 17 mars 1982. Il est actuellement président de la IIe Cour civile, spécialisée dans les droits des personnes, de la famille, des successions et des contrats d'assurance. M. Scyboz est bien connu de tous les juristes romands puisqu'on lui doit l'annotation du Code civil et du Code des obligations. Il fut aussi chargé de cours de procédure civile et de droit de la poursuite et de la faillite à l'Université de Fribourg.

Le juge démissionnaire pratique de nombreux hobbies: alpinisme, ski, tennis, natation et marche et, comme pour tout bon Fribourgeois, le chant.

A l'heure où l'âge de la retraite a sonné, nous exprimons au vice-président Scyboz nos remerciements très sincères pour son activité, nos vœux de rétablissement de sa santé et nos souhaits d'une belle retraite.

Les juges démissionnaires ont parfaitement honoré la devise de notre Cour suprême: «lex justitia pax». (*Applaudissements*)

Wahl von zwei Richtern/einer Richterin Election de deux juges/d'une juge

Vorschlag der christlichdemokratischen Fraktion, der sozialdemokratischen Fraktion, der freisinnig-demokratischen Fraktion, der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei, der LdU/EVP-Fraktion und der liberalen Fraktion

Catenazzi Emilio
Favre Dominique
Nordmann Ursula

Proposition du groupe démocrate-chrétien, du groupe socialiste, du groupe radical-démocratique, du groupe de l'Union démocratique du centre, du groupe AdI/PEP et du groupe libéral

Catenazzi Emilio
Favre Dominique
Nordmann Ursula

Le président: Nous allons maintenant procéder à l'élection: les groupes démocrate-chrétien, socialiste et radical-démocratique, appuyés par d'autres groupes, proposent les candidatures de MM. Emilio Catenazzi et Dominique Favre ainsi que de Mme Ursula Nordmann. Vous recevez un bulletin portant ces trois noms. La procédure est réglée par l'article 8 du règlement de l'Assemblée fédérale (Chambres réunies). Il n'est pas possible de cumuler, mais on peut remplacer un nom par celui d'une autre personne. Si le bulletin devait comporter plus de trois noms, les noms supplémentaires seraient biffés à partir de la fin.

Ergebnis der Wahl – Résultat du scrutin

Ausgeteilte Wahlzettel – Bulletins délivrés	200
eingelangt – rentrés	199
leer – blancs	3
ungültig – nuls	1
gültig – valables	195
absolute Mehr – Majorité absolue	98

Es werden gewählt – Sont élus

Catenazzi Emilio	mit 174 Stimmen
Favre Dominique	mit 172 Stimmen
Nordmann Ursula	mit 121 Stimmen

Ferner haben Stimmen erhalten – Ont en outre obtenu des voix
Verschiedene – Divers 38

Le président: Je félicite les trois nouveaux juges fédéraux qui seront assermentés à Lausanne et leur souhaite une fructueuse activité au Palais de Mon-Repos. (*Applaudissements*)

Schluss der Sitzung um 08.15 Uhr

La séance est levée à 08 h 15

106. Jahrgang des Amtlichen Bulletins

Herausgeber:

Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung
Parlamentsdienste
3003 Bern
Tel. 031/322 99 82
Fax 031/322 99 33
E-mail Bulletin@pd.admin.ch

Chefredaktor: Dr. phil. François Comment

Druck: Vogt-Schild AG, 4501 Solothurn

Vertrieb und Abonnemente:

EDMZ, 3000 Bern
Tel. 031/322 39 08/322 39 14/322 39 18
Fax 031/322 39 75

Preise gedruckte Fassung (inkl. MWSt):

Einzelnummer Nationalrat	Fr. 24.–
Jahresabonnement Schweiz (Nationalrat und Ständerat)	Fr. 95.–
Jahresabonnement Ausland	Fr. 103.–

CD-ROM-Fassung: in Vorbereitung

Internet/WWW-Adresse: <http://www.admin.ch>

ISSN 1421-3974

106^e année du Bulletin officiel

Editeur:

Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
Services du Parlement
3003 Berne
Tél. 031/322 99 82
Fax 031/322 99 33
E-mail Bulletin@pd.admin.ch

Rédacteur en chef: François Comment, dr ès lettres

Impression: Vogt-Schild SA, 4501 Soleure

Distribution et abonnements:

OCFIM, 3000 Berne
Tél. 031/322 39 08/322 39 14/322 39 18
Fax 031/322 39 75

Prix version imprimée (TVA incl.):

Numéro isolé Conseil national	fr. 24.–
Abonnement annuel pour la Suisse (Conseil national et Conseil des Etats)	fr. 95.–
Abonnement annuel pour l'étranger	fr. 103.–

Version CD-ROM: en préparation

Adresse Internet/WWW: <http://www.admin.ch>

ISSN 1421-3974